Membres présents : MM. Félix Garcia, président, Bernard, Carter, Dechout, Downs, Edwards, Hermanson, Kenner, Labeure, Ledoux, Livaudais, Marshall, Moraney et Sidell.

Le président soumet au Sénat une pétition de M. Grenier, membre du bureau, relative à la publication des décisions de la Cour Suprême.

Sur motion de M. Bernard, le dite publication a été référée au comité judiciaire.

M. Labeure obtient la permission de présenter, sans en avoir donné avis au préalable, un bill intitulé :

Acte pour amender l'acte intitulé : Acte pour faciliter la liquidation des banques hypothécaires auxquelles l'Etat a accordé des chartes, approuvé le 5 avril 1843.

Ce bill a subi sa première lecture.

M. Ledoux a donné avis que lundi prochain, il présenterait un bill intitulé :

Acte pour remettre en vigueur l'acte incorporant la Congrégation Catholique Romaine de St. François, paroisse Pointe Coupée.

M. Labeure, de la part du comité d'élections, a rapporté que le comité avait examiné les certificats d'élections de MM. Declouet, Edwards, Livaudais et Moraney, et que ces membres avaient été dument élus.

M. Sidell a présenté une pétition de quelques personnes résidant dans cette ville, demandant l'incorporation de la compagnie d'Assurance Mutuelle, et a présenté en même temps, un bill intitulé :

Acte pour incorporer la compagnie d'Assurance Mutuelle de la Louisiane.

Ce bill a subi sa première lecture.

Sur motion et après dispense des règles, le dit bill a subi sa seconde lecture par son titre, et a été référé à un comité de trois membres.

Le président a nommé MM. Sidell, Labeure et Marshall, de ce comité.

M. Sidell a obtenu la permission de présenter sans en avoir donné avis au préalable, un bill intitulé :

Acte relatif à la notification des jugements rendus dans le premier district judiciaire de l'Etat de la Louisiane.

Ce bill a subi sa première lecture.

Sur motion et après dispense des règles, le dit bill a subi sa seconde et sa troisième lecture et a passé.

M. Ledoux a donné avis qu'il présenterait un acte pour accorder à B. Barton Simms, le privilège exclusif de tenir un bac sur le Mississippi, au Raccourci de Shreves, dans les paroisses Pointe Coupée et Ouest Feliciana.

M. Landry, greffier de la Chambre, a soumis au concours du Sénat un acte faisant une allocation de fonds pour certains objets.

Et la résolution fixant l'élection de l'imprimeur de l'Etat au 15 de ce mois étant,

Sur motion de M. Carter et après dispense des règles, le Sénat s'est occupé du bill susdit, lequel a subi sa première lecture, et

Sur motion et après dispense des règles, il a subi sa seconde et sa troisième lecture et a passé.

Sur motion et après dispense des règles, la résolution relative à l'élection de l'imprimeur de l'Etat, a subi sa première lecture.

Sur motion et après dispense des règles, il a subi sa seconde et sa troisième lecture et a été adoptée.

Sur motion, le secrétaire a informé la Chambre du concours du Sénat au dit bill et à la dite résolution.

Sur motion, le Sénat s'est ajourné à demain à dix heures A. M.

SAMEDI, le 11 janvier 1845.

Le Sénat s'est assemblé conformément à l'ajournement.

Membres présents : MM. Félix Garcia, président, Bernard, Carter, Declouet, Downs, Edwards, Harmanson, Kenner, Labeure, Ledoux, Livaudais, Marshall, Moraney, Sidell.

M. Harmanson a donné avis qu'il présenterait, lundi prochain, un bill intitulé :

Acte pour réduire les salaires des juges de paroisse, des greffiers de cours, shérifs et autres fonctionnaires percevant des frais comme rétribution de leurs offices,—et un bill pour rendre nul à l'avenir les endossements de complaisance.

Sur motion, le Sénat s'est ajourné à lundi à 10 heures A. M.

MERCREDI, 14 janvier 1845—9 h. A. M.

Le président ouvre la séance.

Les membres présents furent :

MM. Félix Garcia, président; Bernard, Carter, Hermanson, Kenner, Ledoux, Marshall et Moraney.

Le Sénat n'étant pas en quorum,

Sur motion de M. Bernard, le Sénat a pris un recès.

Quelque instant après, MM. Edwards, Declouet, Downs et Livaudais entrèrent et prirent leurs sièges.

Alors le président ouvrit de nouveau la séance, et M. Bernard a fait la motion d'insérer dans le journal d'hier, la résolution suivante présentée par M. Sidell, et l'amendement présenté par M. Bernard à la dite résolution.

Cette motion a prévalu, et la résolution ainsi qu'il suit a été insérée.

Résolu que M. Ste. Colombe Davis soit nommé secrétaire pro tem. du Sénat, durant l'absence du secrétaire, mais au frais du secrétaire actuel du Sénat, et que ledit Ste. Colombe Davis soit tenu de remplir comme auparavant tous les devoirs à lui imposés comme traducteur et comme aux minutes.

M. Kenner a présenté la résolution suivante :

Attendu que par une résolution du Sénat, le président est requis d'ajourner le Sénat, chaque jour, à 11 heures A. M., sans qu'aucune motion ne soit faite à cet effet;

Il est résolu, &c. que la Chambre soit invitée à donner son adhésion à la résolution ci-dessus, et que l'élection de l'imprimeur de l'Etat à mercredi prochain à midi, et que la dite élection ait lieu le même jour à 10 heures A. M.

Sur motion et après dispense des règles, la dite résolution a subi sa seconde et sa troisième lecture et a été adoptée.

Sur motion et après dispense des règles, le dit bill a subi sa seconde et sa troisième lecture et a passé.

M. Ledoux a donné avis qu'il présenterait un acte pour accorder à B. Barton Simms, le privilège exclusif de tenir un bac sur le Mississippi, au Raccourci de Shreves, dans les paroisses Pointe Coupée et Ouest Feliciana.

M. Landry, greffier de la Chambre, a soumis au concours du Sénat un acte faisant une allocation de fonds pour certains objets.

Et la résolution fixant l'élection de l'imprimeur de l'Etat au 15 de ce mois étant,

Sur motion de M. Carter et après dispense des règles, le Sénat s'est occupé du bill susdit, lequel a subi sa première lecture, et

Sur motion et après dispense des règles, il a subi sa seconde et sa troisième lecture et a passé.

Sur motion et après dispense des règles, la résolution relative à l'élection de l'imprimeur de l'Etat, a subi sa première lecture.

Sur motion et après dispense des règles, il a subi sa seconde et sa troisième lecture, et a été adoptée.

Sur motion, le secrétaire a informé la Chambre du concours du Sénat au dit bill et à la dite résolution.

Sur motion, le Sénat s'est ajourné à demain à dix heures A. M.

MARDI, le 13 janvier 1845.

Le Sénat s'est assemblé conformément à l'ajournement.

Membres présents : MM. Félix Garcia, président, Bernard, Carter, Declouet, Downs, Edwards, Harmanson, Kenner, Labeure, Ledoux, Livaudais, Marshall, Moraney, Sidell.

Quelque instant après, MM. Edwards, Declouet, Downs et Livaudais entrèrent et prirent leurs sièges.

Alors le président ouvrit de nouveau la séance, et

M. Bernard a fait la motion d'insérer dans le journal d'hier, la résolution suivante présentée par M. Sidell, et l'amendement présenté par M. Bernard à la dite résolution.

Cette motion a prévalu, et la résolution ainsi qu'il suit a été insérée.

Résolu que M. Ste. Colombe Davis soit nommé secrétaire pro tem. du Sénat, durant l'absence du secrétaire, mais au frais du secrétaire actuel du Sénat, et que ledit Ste. Colombe Davis soit tenu de remplir comme auparavant tous les devoirs à lui imposés comme traducteur et comme aux minutes.

M. Kenner a présenté la résolution suivante :

Attendu que par une résolution du Sénat, le président est requis d'ajourner le Sénat, chaque jour, à 11 heures A. M., sans qu'aucune motion ne soit faite à cet effet;

Il est résolu, &c. que la Chambre soit invitée à donner son adhésion à la résolution ci-dessus, et que l'élection de l'imprimeur de l'Etat à mercredi prochain à midi, et que la dite élection ait lieu le même jour à 10 heures A. M.

Sur motion et après dispense des règles, la dite résolution a subi sa seconde et sa troisième lecture et a été adoptée.

M. Ledoux a donné avis qu'il présenterait un acte pour accorder à B. Barton Simms, le privilège exclusif de tenir un bac sur le Mississippi, au Raccourci de Shreves, dans les paroisses Pointe Coupée et Ouest Feliciana.

M. Landry, greffier de la Chambre, a soumis au concours du Sénat un acte faisant une allocation de fonds pour certains objets.

Et la résolution fixant l'élection de l'imprimeur de l'Etat au 15 de ce mois étant,

Sur motion de M. Carter et après dispense des règles, le Sénat s'est occupé du bill susdit, lequel a subi sa première lecture, et

Sur motion et après dispense des règles, il a subi sa seconde et sa troisième lecture et a passé.

Sur motion et après dispense des règles, la résolution relative à l'élection de l'imprimeur de l'Etat, a subi sa première lecture.

Sur motion et après dispense des règles, il a subi sa seconde et sa troisième lecture, et a été adoptée.

Sur motion, le secrétaire a informé la Chambre du concours du Sénat au dit bill et à la dite résolution.

Sur motion, le Sénat s'est ajourné à demain à dix heures A. M.

JEUDI, le 9 janvier 1845.

Le Sénat s'est réuni conformément à l'ajournement.

L'orateur a soumis à la Chambre le rapport annuel de Robert J. Ker, registrar du bureau des terres publiques de l'Etat de la Louisiane, accompagné de pièces à l'appui.

Au Sénat et à la Chambre des Représentans de l'Etat de la Louisiane.

Le contrôleur des terres publiques de l'Etat a l'honneur de rapporter, que le bureau des terres publiques est complètement organisé, que conformément à l'acte passé par votre honorable corps le 25 mars 1844, sans perdre de temps, il a organisé ce bureau et mis à exécution immédiatement les dispositions de la loi, qui ordonnent que les terres qui appartiennent à l'Etat soient mises en vente; que ces terres ont été offertes en vente le 9 décembre dernier, qu'afin d'atteindre ce but on fit les démarches nécessaires, pour obtenir et recevoir l'action du secrétaire de la trésorerie, relativement aux terres choisies par les agents nommés par l'Etat, afin de s'assurer de la quantité actuelle des terres choisies au nom et avec l'approbation de l'Etat, et de savoir combien il reste encore de terres disponibles pour des warrants faits en vertu de l'acte susdit.

La quantité totale de terres choisie avec l'approbation de l'Etat en vertu de l'acte du 3 mars 1827, créant une allocation de fonds pour établir des maisons d'éducation, s'élève à 40,445 17-100 acres, pour compléter la donation. Ce reste est sujet à être vendu pour des warrants.

Quant à la donation faite pour les améliorations intérieures, le Gouvernement Général a approuvé le choix de 143,567 37-100 acres, laissant une balance d'environ 256,419 63-100 acres sujette également à être vendue, payable en warrants.

Le contrôleur vous informe à regret, relativement aux terres choisies pour l'usage des maisons d'éducation, qu'il y a eu une vive résistance de la part des occupans actuels, qui résident, dit-on, depuis un grand nombre d'années sur ces terres; il est difficile de concevoir que de pareils conflits puissent s'élever, avec la position libérale des Etats-Unis, à l'égard des occupans des terres publiques; et s'il l'eut eu rapport aux registres de ce bureau, il ne paraît pas qu'on puisse s'en prendre, de ces difficultés, aux agens chargés de faire le choix des terres.

Il a été heureusement porté remède, en partie, au mal dont on se plaignait si hautement, par l'interprétation donnée à la 4 me section de la passée votre dernière session, pour autoriser le privilège de la loi de 1841, étendu exclusivement à protéger le pauvre, s'étend aux possesseurs de bonne foi, établis actuellement sur les terres de l'Etat. Le nombre de ceux qui se sont prévalus de ce privilège est très petit; c'est à vous qu'il appartient de décider dans votre libéralité, s'il convient d'avoir recours à des mesures d'une application plus générale et de quelle nature devront être ces mesures à l'égard des plaignans.

Le produit total de la vente des terres destinées aux maisons d'éducation, s'élève en argent à $31,280 95-100, et en warrants à $11,107 44-100. Quant aux terres destinées aux améliorations intérieures, 40 acres seulement ont été reclamés par un prédempteur.

Une partie de ces terres a été mise en vente à différentes fois, mais il ne s'est point présenté d'acquéreur; la mise en vente des susdites destinées aux améliorations intérieures n'a pas eu un meilleur résultat.

Les ventes ont donc été différées de termes en termes, afin que les acquéreurs puissent avoir l'occasion de se présenter.

La vente prochaine a été renvoyée au 13 de ce mois; vous verrez donc que la loi créant ce bureau et dont le but était de faire vendre aux terres publiques, a été complètement mise à exécution, et nous ne pensons pas qu'il en soit résulté aucun dommage pour aucun de nos citoyens, attendu qu'elle a été interprétée avec un respect convenable pour les droits des particuliers, et un désir sincère d'éviter de faire tort aux individus en aucune manière.

D'après les résultats obtenus c'est à vous qu'il appartient de juger s'il convient de modifier la loi actuelle, et de quelle nature devront être ces modifications, pour la rendre plus efficace, pour pouvoir disposer de ces terres et les livrer à l'industrie de nos citoyens.

Conformément aux dispositions impératives de la 4me. section de la loi du 25 mars 1844, la proclamation du gouverneur concernant la vente de ces terres, a été publiée dans une gazette, dans chaque district sénatorial, partout où cette publication a pu avoir lieu; les propriétaires de ces journaux en ont adressé à ce bureau pour obtenir le paiement des avis insérés par eux: je les ai renvoyés à votre honorable corps, tant pour le paiement de ce qui leur est dû, que pour décider si les comptes qu'ils ont présentés sont raisonnables.

Vous verrez que le montant total de ces avis s'élève à plus de $5,000. La somme de $1,500, qui avait été affectée par la loi au bureau des terres, a été employée par moi pour installer le bureau, pour me procurer les cartes nécessaires, frais d'impression, d'affiches, et pour me procurer les meubles indispensables au bureau. Je vous prie instamment de vouloir bien examiner mes comptes et les pièces à l'appui.

Ci-joint est un tableau des ventes qui ont eu lieu, indiquant celles qui ont été faites à l'amiable, les noms des prédempteurs, ce document nous donne les renseignemens les plus complets.

En terminant ce rapport, le soussigné ne peut s'empêcher de reconnaître combien les connaissances de l'avocat-général lui ont été utiles chaque fois qu'il a cru devoir consulter ce magistrat.

Le tout vous est respectueusement soumis.

(Signé) ROBERT J. KER, Contrôleur.

Sur motion, le rapport et les documens l'accompagnant ont été référés au comité des finances.

L'orateur a aussi soumis à la Chambre le mémoire de Edmond F. Forstall, agent de MM. Hope & Cie et autres, référé et fait à Paris par l'Etat de la Louisiane en faveur de la Banque des Citoyens de la Louisiane, demandant des secours.

Sur motion, ce message a été renvoyé au comité des finances.

M. Ray a présenté deux pétitions des citoyens des paroisses de Ouachita, Union et Claiborne, demandant la formation d'une nouvelle paroisse, qui devra s'appeler la paroisse de Jackson.

Sur motion, ces mémoires ont été référés à un comité spécial de cinq membres.

L'orateur a nommé MM. Ray, Peck, Parham, Day et Benjamin membres dudit comité.

M. Gayarré a présenté à la Chambre le mémoire de Samuel Jobson, de la Nouvelle-Orléans, demandant le remboursement d'une certaine somme payée par lui pour la nourriture de esclaves attachés à la Compagnie du chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et de Nashville.

M. Gardère a aussi soumis à la Chambre un mémoire de Patrick Crowly, sur le même sujet.

Sur motion, ces mémoires ont été référés au comité des réclamations.

L'orateur a nommé les comités permanens comme suit :

Elections—MM. Gaudet, Bickham et Brou.

Réclamations—MM. Gayarré, Van Winkle, J. A Landry, Mouet et Davignaud.

Finances—MM. Gardère, Grisaman, Bush, Strawther et Jackson.

Judiciaire—MM. Winchester, Wadsworth, Waterston, Ray, Parham, Fonteneau et Texada.

Dépenses casuelles—MM. Stille, Cruzat et Hébert.

Milice—MM. Howell, Marks, Forson, Day et Dauny.

Propositions et Griefs—MM. Perkins, Durigaud, Kilgore, Caruthers et Walsh.

Améliorations intérieures—MM. Campbell, Toornillon, Peck, Flaugeac, Griffin, Young et Latzer.

Education publique—MM. Fluker, Pitié, Dufossat, De Blanc & Cornay.

Affaires non terminées—MM. Taylor, Benjamin et J. A. Le Blanc.

Enrôlement—MM. Lavergne, Landry, Rogers, Cole et Mc.

Agriculture, Manufacture et Commerce — MM. Burthe, Crossman, Gaze, Garnic et Querck.

Pénitentiaire—MM. Newport, Fluker, Morgan, Rabalais et Ray.

M. Wadsworth a présenté la résolution suivante :

Résolu, etc., que pendant le temps que l'honorable Gilbert Léonard, juge de paroisse dans et pour la paroisse de Plaquemines, siégera à la Convention de l'Etat pour amender la Constitution, comme membre représentant le premier district sénatorial de cet Etat, représentant le juge de paroisse de ladite paroisse de Plaquemines étant remplacé par le plus ancien juge de paix de ladite paroisse, qui sera investi de tous les pouvoirs dudit juge Léonard, et devra remplir tous les devoirs qui lui sont imposés par la loi.

Laquelle a eu une première fois, et sur motion, renvoyé à demain, pour subir une seconde lecture.

M. Pitié a présenté la résolution suivante, qui a été adoptée :

Résolu qu'un rapporteur des délibérations de la Chambre soit nommé aujourd'hui à midi, et que son salaire soit le même que celui alloué au rapporteur du Sénat.

M. Cruzat a présenté à la Chambre une pétition de plusieurs capitaines de navires main ennant dans le port de la Nouvelle-Orléans, demandant que les lois existantes sur le pilotage soient modifiées.

Sur motion, cette pétition a été référée à un comité spécial composé de cinq membres.

L'orateur a nommé MM. Cruzat, Gaudet, Wadsworth, Newport et Campbell, membres du dit comité.

M. Fluker a présenté la résolution suivante, qui a été adoptée :

Résolu que le comité judiciaire soit requis de s'enquérir de l'utilité d'une loi qui faciliterait l'arrestation des criminels fugitifs, venant des autres Etats de l'Union dans cet Etat.

M. Forson a présenté la résolution suivante, laquelle, après avoir été amendée par M. Cremi, a été adoptée :

Résolu, que le comité du pénitentiaire soit requis de s'enquérir de la gouvernance et de la salubrité qui il sous y avoir à placer dans le pénitentiaire ou à la disposition des différentes administrations de la ville de la Nouvelle-Orléans, les condamnés gens de couleur.

M. Texada a présenté la résolution suivante :

Résolu par le Sénat, que, quinze cents soixante pieds à partir du Vieux Bourbon, à l'est, soient accordé à M. W. Brewer, pour le parcage des Rapides, et que le greffier de la Cour des Preuves de la dite paroisse soit autorisé pendant l'absence de dit juge, à accorder des licences de mariage, à enregistrer les hypothèques, et à accorder des certificats d'hypothèques.

Laquelle a été lue une 1ère fois et sur motion renvoyée à demain pour subir une seconde lecture.

M. Winchester a présenté la résolution suivante :

Résolu que le greffier de la Chambre des Représentans soit offert aux membres de la Convention pour y tenir leurs séances.

Résolu qu'un comité de trois membres soit formé dans le but de faire les changements nécessaires à la chambre occupée anciennement par la Cour Suprême, dans ce local, pour que la Chambre puisse y siéger.

Résolu, que la Chambre des Représentans s'ajourne courant pour s'assembler de nouveau dans le local mentionné dans la 2de résolution.

Après quelques discussions, sur motion de M. Sidell ces résolutions ont été déposées indéfiniment sur le bureau.

Par un message du Sénat transmis par M. Davis son secrétaire, le concours de la Chambre est demandé à une résolution relevant le rapport du registre du bureau des terres publiques de la Louisiane aux comités réunis des deux Chambres sur l'éducation publique et les améliorations intérieures, et aussi à une résolution relative à la transmission des messages d'une Chambre à l'autre.

Sur motion de M. Gayarré, M. Charles Dauny, un des représentans de la paroisse d'Orléans, a prêté le serment requis.

L'heure fixée pour que la Chambre procède à l'élection d'un rapporteur étant arrivée, sur motion, la Chambre a procédé à la dite élection.

M. Pitié a annoncé M. S. Harby comme candidat à la dite place, et M. Marks a annoncé M. Denis Corcoran.

Chacun des membres présens ayant voté, MM. Vanwickle et Norrell ont été nommés vérificateurs.

Au dépouillement du scrutin, il a paru que M. Harby avait obtenu 35 votes et M. Corcoran 19. M. Harby ayant obtenu la majorité requise, a été déclaré dûment élu rapporteur de la Chambre des Représentans. Les membres suivans ont donné avis qu'ils présenteraient sous peu les bills suivans.

M. DeBlanc : Acte pour amender un acte relatif aux ventes judiciaires et aux annonces.

M. Wadsworth : Acte pour régulariser l'inspection des cuirs secs et verts, et un Acte pour approprier une somme d'argent pour le comté de Jefferson.

M. Gayarré : Acte relatif à un acte approuvé le 3, mars 1832, intitulé : acte pour amender un acte pour nommer un nouveau juge associé des Cours d'Cité de la Nouvelle Orléans et pour d'autres objets, approuvé le 9 mars 1831.

M. Marks, Acte pour amender un acte intitulé: acte pour pourvoir au jugement de certains procès pendans dans les troisième, neuvième et dixième districts judiciaires, et aussi un acte pour amender un acte intitulé : Acte supplémentaire à un acte intitulé : Acte pour pourvoir à la décision de procès en litige dans les 3ème, 9ème et 10ème districts judiciaires, approuvé le 5 mars 1841.

M. Cruzat : Acte pour abroger l'acte intitulé : Acte relatif aux avis des ventes judiciaires dans la paroisse d'Orléans.

M. Wadsworth a demandé une dispensation des règles afin que la Chambre procède à la 1ère lecture du bill intitulé : Acte pour approprier une somme d'argent pour les objets, et sur la dite motion, a demandé l'appel nominal, lequel a paru que MM. Benjamin, Bickham, Burthe, Bush, Campbell, Caruthers, Cole, Cornay, Crossman, Cruzat, Dauny, Day, DeBlanc, Duclozel, Fluker, Forson, Gardère, Garnic, Gaudet, Gayarré, Gaze, Griffin, Howell, Hébert, Jackson, Kilgore, Laizer, Landry, Lvergne, LeBlanc, Marks, May, Moore, Morgan, Newport, Peck, Perkins, Pilie, Ray, Rogers, Rabalais, Stone, Strawther, Texada, Vanwicle, Wadsworth, Waterston, Walsh et Young ayant voté dans l'affirmative, 51 ont voté et M. Davignaud avait voté dans la négative, 1 non.

La dite motion ayant prévalu, la Chambre s'est occupée du dit bill, lequel a été lu une première fois, et la Chambre s'étant dispensée de ses règles, a subi une seconde lecture.

Sur motion, la Chambre s'est formée en comité général pour prendre en considération le dit bill.

M. Stille en ayant été appelé au fauteuil,

Après quelques instans, le comité s'est levé, et M. Stille le chairman, a rapporté que la Chambre avait eu le dit bill sous considération et l'avait adopté, ainsi qu'un amendement présenté.

Sur motion, le dit rapport a été adopté.

Sur motion, la Chambre s'étant dispensée de nouveau de ses règles, le dit bill a été lu une troisième fois.

Sur motion, ordonné que le dit bill passe et conserve son titre.

Le greffier a été chargé d'y demander le concours de Sénat.

Les membres suivans ont donné avis qu'ils présenteraient sous peu les bills suivans :

M. Ray : Acte pour reviser les honoraires des greffiers, shérifs et notaires publics de cet Etat, et pour d'autres objets.

Acte pour amender le Code de Pratique de cet Etat.

Acte pour pourvoir au jugement de certains procès pardevant les juges de paix et à l'admission de témoignages dans tels cas.

M. DeBlanc : Acte pour amender les divers actes concernant la célébration des mariages.

M. Wadsworth : Acte pour faire revivre la charte du chemin de fer du Golfe du Mexique et pour d'autres objets.

M. Duvigneaud, d'après avis préalable, a présenté le bill intitulé :

Acte pour amender un acte pour incorporer la ville de la Nouvelle Orléans, approuvé le 17 février 1805 et autres amendemens au dit acte, approuvé le 8 mars 1836.

Lequel a été lu une première fois, et sur motion, renvoyé à la délégation d'Orléans.

M. Newport, d'après avis préalable, a présenté le bill intitulé :

Acte pour changer la manière de tenir les élections générales dans la paroisse d'Est Baton Rouge.

Lequel a été lu une première fois, et sur motion, renvoyé à demain pour subir une seconde lecture.

M. Howell, d'après avis préalable, a présenté le bill intitulé :

Acte pour faire revivre la charte de l'Eglise Protestante Episcopale de la paroisse d'Ouest Feliciana, connue sous la dénomination et titre de " Grace Church et St. Francisville."

Lequel a été lu une première fois et renvoyé à demain pour subir une seconde lecture.

Sur motion, la Chambre s'est ajournée à demain 10 heures A. M.


DIVERS—200 sacs café de Rio 70 caisses thé Young Hyson, 100 caisses vermicelle de Boston No 1; 100 do do Oswego; 25 caisses blanc de baleine, 100 paniers huile d'olive, marque de fabr. moutarde en bouteilles, Kentucky en boîtes de fer-blanc de toutes grandeurs, moutarde en crasse et en tonneaux; 50 rouleaux fil de carret, à vendre par
20 jan R. DITTRICH, 28 Poydras

CAFE DE RIO—100 sacs en débarquement du navire Victorine, à vendre par
20 jan R. DITTRICH 28 Poydras

AMIDON—50 caisses de Procter, à vendre par
20 jan HARTWELL, KIDDER & CARMAN, 44, Poydras

POIX—100 tonneaux barils purs, de beaucoup plus clairs que ceux fumés de Cincinnati, à vendre par
20 janv HARTWELL, KIDDER & CARMAN.

CHANDELLES—31 caisses chandelles de composition à vendre par
20 janv HARTWELL, KIDDER & CARMAN, 44, Poydras

FROMAGE—100 caisses de Prime, à vendre par
20 janv HARTWELL, KIDDER & CARMAN, 44, Poydras

TABAC—13 boucauts tabac en feuilles du Missouri, à vendre par HARTWELL, KIDDER & CARMAN,
20 jan 44, Poydras

WHISKEY—300 barils rectifié, 100 do ordinaire, Vieux Bourbon, à vendre par HARTWELL, KIDDER & CARMAN,
20 janv 44, Poydras

FARINE—850 barils farine superfine de l'Ohio; 150 do St. Louis, à vendre par HARTWELL, KIDDER & CARMAN,
20 janv 44, Poydras

HUILE de lin—30 barils à vendre par HARTWELL, KIDDER & CARMAN,
20 janv 44 Poydras

SAVON—150 caisses extra No. 1 à vendre par HARTWELL, KIDDER & CARMAN,
20 janv 44, Poydras

WHISKEY—50 barils Monongahela supérieur, de 8 ans en magasin, à vendre par
20 jan SMITH BRYAN, 20, Douane.

OUSSELINES—Un assortiment de mousselines de différentes sortes de dessins reçu par le navire arrivant et à vendre par SMITH, BRYAN,
20 Janv 20, Douane.

TABAC en feuille de 1ère qualité—177 balles enveloppées en intérieur, nouvellement débarqué du brick St. Yago de Cuba, à vendre par
20 jan FRANCIS LAMPRE 97 Vieille Levée.

CIGARES de la Havane—De toutes qualités et genres à vendre constamment par J. M CABALLERO,
20 janv 32, Vieille Levée

TABAC de la Havane en Feuilles—Vuelta de Abajo, pour cigres et tripes, de qualité supérieure, à vendre par J. M CABALLERO,
20 janv 32 Vieille Levée

CIGARES PRINCIPES variables, en magasin et à vendre par J. M CABALLERO,
20 jan 32 Vieille Levée

SUCRE Havane, jaune et brun à vendre en magasin par J. M CABALLERO,
20 janv 32, Vieille Levée

PORTO—180 quarts futs vin de Porto, à vendre par
20 jan F. LONGIS, 116 Royale.

MADERE—125 quarts futs vin Madère, à vendre par
20 jan F. LONGIS, 116 Royale.

COGNAC Champagne—De la marque de Castillon, en cas de 3 quarts de pipe, ayant droit au drawback, à vendre par
20 jan EUGENE ROCHEREAU,
17 et 19 St. Louis.

VINS en Barriques—300 barriques vin de Bordeaux, St Julien, St. Julien, Lafite, Cardet et Haut Brion, à vendre par EUGENE ROCHEREAU,
20 jan 17 et 19 St. Louis.

VINS Blancs—80 demi barriques vin blanc, à vendre par
20 jan EUGENE ROCHEREAU,
17 et 19 St. Louis.

VINS Rouges en Caisses—100 caisses St. Julien et 30 caisses Ch. Lafitte, à vendre par
20 jan EUGENE ROCHEREAU,
17 et 19 St. Louis.

COGNAC—18 tierçons 1ère preuve, 4 do 4ème dreure, de la marque de J. Dupuy, en magasin et à vendre par EUG. ROCHEREAU,
20 jan 17 et 19 St. Louis.

HUILE d'Olive, en caisses et paniers à vendre par
20 jan EUG. ROCHEREAU,
17 et 19 St. Louis.

COUVERTURES 8 points très lourdes, à vendre par
20 jan EUG ROCHEREAU,
17 et 19 St. Louis.

SARDINES—200 boîtes et 100 demi boîtes, de la marque de Camus de la Rochelle, à vendre par
20 jan EUG ROCHEREAU,
17 et 19 St Louis.

CHAMPAGNE—De très bonne qualité de la marque de Nanain de Prery, à vendre par
20 jan EUG ROCHEREAU,
17 et 19 St. Louis

EAU DE VIE NAPOLEON—A vendre au débarquement de la barque Hunter, de Bordeaux, 5 demi pipes et quarts de pipes eau de vie de Cognac Napoléon, de A. Morton, par
20 jan JORDY & BRAZIER 10 Conti

ROBES en mousseline et coton, échus et échappés en taille, non reçus par les Parties, à vendre en débarquement du navire Buckingham, de Havre par
20 jan JORDY & BRAZIER, 10 Conti

SERGE DE FIL—Quelques caisses drapine assortie, à vendre par SMITH BRYAN,
20 jan 20 Douane

COLS ET ENTREDEUX—Quelques cartons cols, entredeux et fonds, à vendre par
20 jan SMITH BRYAN, 20 Douane

RUBANS DE FIL—Assortiment complet de rubans de fil, à vendre par SMITH BRYAN,
20 jan 20 Douane

EN débarquement du par vre Hargrove, venant de Marseille, et à vendre par le le soussigné—
100 caisses macaroni,
50 do de vermicelle,
100 paniers huile de Plagnol, 12 bouteilles.
100 do de do 24 demi do
100 do de do 12 demi do
100 caisses liqueurs assorties.
24 déc—1m G. M. LUCAN, 80 Bienville

CABOTAGE.

POUR LES ATTAKAPAS—Le beau steamer CLERMONT, capt C. Johnson, partira mardi 21 du courant, à 4 heures P. M. pressant du 6 pour St. Martinville, Nile-Ibérie, Franklin, Centreville, Patterson-ville et toute les ports intermédiaires. Pour plus amples informations, s'adresser à bord, vis à vis la rue Thouville ou à
20 jan JOHN HALL, 1 Front Levée.

POUR LOUISVILLE et Cincinnati—Le steamer HARKAWAY, capt C. D. Robertson, partira pour les ports ci-dessus et tous ceux intermédiaires, mardi 21 du courant, à six heures P. M. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à HARTWELL, KIDDER & CARMAN,
20 jan 44, Poydras.

POUR LOUDEVILLE et Cincinnati—Le steamer QUEEN et the WEST, capt S. Bridekell, partira pour les ports ci-dessus et ceux intermédiaires, mercredi 22 courant, à la bourse A. M. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à HARTWELL, KIDDER & CARMAN,
20 jan 44, Poydras.

POUR LES ATTAKAPAS—Le steamer SWITZERLAND, capt. H. Bowen, partira demain, 21 courant, à midi, et prendra du fret pour Bayou Boeuf, Berwick Bay, Pattersonville, Franklin, Natchez Iberville, et tous les ports intermédiaires. Pour plus amples informations, s'adresser à bord ou à J. PAVY & Cie, 13 Conti. 18 Jan

POUR LES ATTAKAPAS—Le steamer ST. MARY, capitaine O. R. Muggah, est prêt à recevoir du fret pour Bayou Teche et les ports intermédiaires, et partira mardi prochain et du courant. Les consignataires de marchandises sont priés de faire leurs cutres sous cinq jours et de faire retirer leurs marchandises de la Levée, en face l'hôtel des Stonpaies. L. LONGIS,
16 jan Consignataire de navire, 116 Royale.

BEAUX fonts dernièrement reçus par le Malabar de Liverpool, en magasin et à vendre par
5 nov W. A. RYAN,
No. 48 rue de Chartres.

GARDE-feux, chenets, pelles et pincres en cuivre, une grande variété en magasin et à vendre par
5 nov W. A. RYAN,
No. 48 rue de Chartres.

POUDRE et bourre, ainsi qu'une variété d'articles appropriés par les chasseurs, de meilleures manufactures anglaises en magasin et à vendre par
5 nov W. A. RYAN,
No. 48 rue de Chartres.

COUPLETS de la manufacture de Clerk—Un bel assortiment dernièrement reçu, en magasin et à vendre à très bon prix pour cloture une consignation, par
27 déc W. A. RYAN, 48 rue de Chartres.

CUIRS et PEAUX—229 cuirs secs et un petit lot de peaux de chevreuil, en débarquement de la goélette Wm Bryan, à vendre par MERLE, BEYLLE & Cie.,
31 déc 48, Vieille Levée.

CIGARES HAVANE—25 millier cigares de la fabrique, en débarquement du brick Unico, comprenant des Regalias, Canones, Millars, Trabucos, Damas, Cazadores et autres marques assorties à vendre par
2 déc—6t— FRANCIS LAMPRE, 97 rue de Chartres.

CHARBON DE TERRE:

LES soussignés ont constamment à leur établissement une quantité des meilleures qualités de charbon de terre de Pittsburgh et Philadelphie, qu'ils offrent en vente à leurs amis à des prix modérés, en barriques.

Les ordres laissés chez Mrs. Wm. McKean, libraire, à l'encoignure de rues Commune et Camp,
E. Rocheraux & Co. No. 1ez rue Royale, ou à leur dépot rue de la Levée—entre les rues La Course et Orange, seront promptement exécutés.
33 oct

B. & A. SOULIE offrent à vendre à bas prix :
Charbon cannel en gros morceaux.
Do. Pittsburg. (Lindley)
Do. anthracite, concassé et passé au crible,
Do. do bois, en gros morceaux.
Le tout de bonne qualité et aux plus bas prix possibles, qu'ils invitent en quantités convenables aux acheteurs. Les ordres laissés au No. 48, rue Conti, seront immédiatement remplis.
14 sept—

CHARBON DE LA LEVEE.

UN bon lot de charbon en barils, rendu.
Se pousse, et actuellement en débarquement à la Levée, entre celles de Bienville et Norte Dame, à vendre par charretée et rendu à domicile, à raison de cinq sous par baril.
11 déc

CHARBON! CHARBON!

6000 BARILS charbon de Pittsburg supérieur, à vendre à 6 sous la le baril, en quantité à la convenance des acheteurs, par
7 jan W. R. & B. MURPHY,
122, Vieux marché

ARTICLES D'HIVERS—200 gallons excellente huile de baleine, pour l'hiver; 400 caisses blanc de baleine, tous saisons savon de Boston, New York et Cincinnati; 1000 barils clous, 40 caques maqueraux, assortis, les uns aux autres, assortis; 200 due sucres et barangs; 25 jeux de baguets et rondins; 100 caisses bougie native des Indes; 50 balles sacs en pâte; petits biscuits de Boston, à l'eau et au beurre; 50 sacs poivre de la nouvelle récolte, épices moulues en paquets assortis, à vendre par
HARROD, DARLING & Co.,
49, Commune.

AMUSEMENTS.

Théatre d'Orléans.

MARDI, 21 JANVIER 1846.

La 5ème Représentation de
DON PASQUALE,
Grand opéra Bouffe en 3 actes et 4 tableaux,
de Donizetti,
Précédé par
La 1ère. Représentation de :
LE CHEF-D'ŒUVRE INCONNU,
Drame nouveau en 1 acte, de Lafont.

☞ On commencera à six heures et demie.

TABLEAUX
de la Galerie Nationale,
No. 19, RUE 87, CHARLES

☞ Ce tableau peuvent être vus de 9 heures du matin à 5 heures de l'après-midi.

Formé les cintres exposés au public, se trouve le NAUFRAGE DE LA MEDUSE, connu sur le magnifique tableau de Gericault, du Louvre, couvrant une toile de 450 pieds AUSSI—Le portrait en pied de WASHINGTON, par Sully, ainsi que toute vue de NEW-YORK, peinte d'après nature par G. Cooke, en 1839, ainsi que d'autres tableaux de divers artistes eminens.

Prix d'entrée—50 cents. Billets de saison $1.50 pour une seule personne et $3, pour une famille.
30 jan—30

Le Grand Jardin Zoologique
DE PHILADELPHIE,
UNI A L'INSTITUT DE NEW-YORK,
Pour l'année 1845.

Est exposé à l'encoignure des rues de l'Hopital et Conti, depuis SAMEDI 18—Heures, de 2 à 5, et de 6 à 9 P. M. Prix d'entrée, 50 cents—Enfans au dessous de 12 ans, moitié prix.

SPECTACLE NOUVEAU!
Le fameux W. A. DUBOISE,
Le grand dompteur d'animaux féroces, paraîtra